



Il y a urgence d'agir, sans précipitation.

Mémoire déposé aux consultations de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans

4 juin 2019

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE) a pour mission d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance. Elle a initié la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance, où la *Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance* a été adoptée par plus de 2 500 personnes et 31 organisations représentant plus de 2 millions de citoyens.

L'AQCPPE est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec.

Aux fins de ce mémoire

La préparation à la rédaction de ce mémoire s'est menée en plusieurs étapes que nous jugeons essentielles. Chacune d'entre elles nous a permis d'aller plus loin dans notre réflexion.

Ainsi, au cours des derniers mois, nous avons :

- Lancé un sondage auprès de nos membres
- Tenu deux grands forums nationaux avec le réseau des CPE/BC
- Soutenu l'organisation de *La coopération au service des enfants*, un grand événement rassemblant 60 organisations à propos des maternelles 4 ans
- Mené deux tournées nationales des régions pour aller discuter avec nos membres à travers le Québec

Les pages qui suivent sont le fruit de ces démarches.

Table des matières

Il y a urgence d’agir, sans précipitation.....	5
<i>Un leader rassembleur</i>	<i>5</i>
<i>À l’avenir, concentrons-nous sur aujourd’hui</i>	<i>5</i>
<i>Une idée comme ça</i>	<i>6</i>
<i>Une enfance globale.....</i>	<i>7</i>
<i>Dans l’orchestre, tous jouent de concert.....</i>	<i>7</i>
<i>Ensemble, sans se perdre.....</i>	<i>7</i>
<i>Vive l’agenda libre!</i>	<i>8</i>
<i>L’expérience concrète.....</i>	<i>8</i>
Une politique nationale de la petite enfance	10
<i>La base.....</i>	<i>10</i>
<i>Les objectifs principaux</i>	<i>11</i>
<i>Quelques considérations qui nous paraissent incontournables.....</i>	<i>11</i>
<i>Pour y arriver.....</i>	<i>11</i>
Le projet de loi no 5	13
<i>Mêmes enfants.....</i>	<i>13</i>
<i>Préserver nos garde-fous</i>	<i>14</i>
<i>Une vraie complémentarité.....</i>	<i>14</i>
<i>Allons plus loin.....</i>	<i>15</i>
Nos recommandations.....	16
SOMMAIRE EXÉCUTIF	18
Une politique nationale de la petite enfance	18
<i>La base.....</i>	<i>19</i>
<i>Les objectifs principaux</i>	<i>19</i>
Annexe	20
Introduction.....	20
<i>Les impacts positifs des investissements en petite enfance.....</i>	<i>21</i>
<i>L’universalisme proportionné.....</i>	<i>23</i>
<i>La qualité.....</i>	<i>24</i>
<i>Un nécessaire bilan</i>	<i>26</i>

La vision.....	28
Pour concrétiser la vision d'ici 2027	31

Il y a urgence d'agir, sans précipitation.

Comme dans un hôpital.

Les patients arrivent en ambulance, et l'équipe doit garder son calme. Chacun a une tâche précise à accomplir, et c'est en travaillant ensemble, en complète cohérence, qu'elle arrive à les réchapper, un par un.

Parce que travailler dans l'urgence exige de garder la tête froide.

Ça prend du recul pour voir venir.

Nous croyons que, mettant à profit les enseignements d'une salle d'urgence, le gouvernement devrait être un leader.

Un leader rassembleur

Depuis son élection, le gouvernement met la petite enfance au cœur de ses actions. Nous le rejoignons tout à fait là-dessus.

Un tout-petit a besoin d'un espace de liberté encadré, sécurisant, adapté.

Offrons-lui cet espace.

C'est maintenant qu'il faut se montrer à la hauteur.

C'est aujourd'hui que ça se passe.

La petite enfance est une période bouillonnante, foisonnante, effervescente.

Il n'y a pas de silos, pas d'ordre ni d'étapes pour un jeune enfant. Il n'y a qu'un tout, la vie.

De même, il ne suffit pas d'additionner des lois, des règlements, des moyens et des colonnes de chiffres pour en arriver à former un ensemble qui se tient.

Il faut un unisson, qui rassemble tous les morceaux autour du leader, en un tout qui ait du sens. Un tout qui soit plus grand que la somme des parties.

C'est de cet unisson dont nous sommes venus vous parler aujourd'hui.

À l'avenir, concentrons-nous sur aujourd'hui

Nous avons derrière nous un actif important. Nous le savons tous. Nous connaissons l'histoire.

Le Rapport Parent, la Politique familiale, le réseau des CPE/BC, le programme Sippe et le réseau des organismes communautaires famille.

Les compressions, les freins, les promesses et les déceptions.

Un développement trop souvent anarchique, sans direction, sans réflexion. Sans vision à long terme.

Nous en parlons à chaque fois que nous en avons l'occasion.

Nous n'irons pas là cette fois-ci.

Non, cette fois-ci, nous voulons nous concentrer sur aujourd'hui, pour demain.
Comme un enfant qui vit entièrement le moment présent.
Nous sommes venus faire le pari que nous sommes tous capables d'être à la hauteur.
Nous sommes venus vous proposer une idée.

Une idée comme ça

Parce que vous, parce que nous ne manquons pas d'ambition pour nos tout-petits.
Parce que nous sommes tous là à vouloir sincèrement les soutenir, les aider, les accueillir.
Parce que de toute façon, quand on fait un pas de côté pour bien y penser, c'est une avenue qui s'impose d'elle-même.

Comment nommer cette idée? Difficile, car nommer c'est déjà définir, c'est déjà restreindre un peu.

Tous les parents savent à quel point le choix d'un nom est une affaire délicate.
Certains tiennent à exprimer leur fantaisie ou leurs valeurs.
D'autres se laissent influencer par leurs amis.
D'autres encore attendent de voir la tête du poupon.
Nous hésitons aussi pour nommer cette idée.

Alors, nous avons dressé une liste des angles possibles.

Parcours, pas pamphlet
Pacte, pas paperasse
Possible, pas palabre
Plein potentiel, pas polarisé
Précis, pas paralysé
Précoce, pas précipité
Présent, pas passif
Prévention, pas plus tard
Primordial, pas politique

Quelque chose comme ça.
Il faudra bien faire un choix. Quand nous y serons, tous ensemble.
À ce stade-ci, son nom ne sert qu'à vous en parler.

Appelons-la pour l'instant une politique nationale de la petite enfance.

Une enfance globale

Une politique nationale qui nous permettrait tous d’embrasser la réalité de chaque enfant dans ses multiples dimensions, avec cohérence, complémentarité et efficience.

Pas une politique nationale à mettre sur une tablette, à jeter par le prochain gouvernement, à oublier à la prochaine urgence.

Une politique nationale qui incarne une vision, protège les ressources et coordonne l’action des réseaux.

Réseau des CPE/BC, réseau scolaire, réseau de la santé, réseau des services sociaux.

Tous ensemble autour de l’enfant, bien au-delà mais pleinement conscients du choc des cultures d’un réseau à l’autre.

Avec le premier ministre qui bat la mesure, en chef d’orchestre.

Dans l’orchestre, tous jouent de concert

Soyons aussi agiles et multitâches que l’enfant peut l’être quand, à chaque fois qu’il se lève debout, il repousse ses limites et apprend à grandir.

Car un enfant ne se concentre pas sur une seule chose : aujourd’hui, j’apprends à tenir un crayon. Demain, j’apprendrai à dire « non ». Après-demain, je développerai mes habiletés sociales.

Un enfant fait tout ça en même temps.

Non seulement il le fait en même temps, mais aussi ça se tient. Pendant qu’il explore une facette de son monde, il apprend tout en même temps, parce que oui, ça va tout ensemble.

La capacité de tenir sa cuiller tout seul. La fierté et la confiance. Le goût sur la langue. L’habileté nécessaire pour ne pas tout renverser. Pour tenir un jour un crayon.

Il en va de même pour nos CPE/BC, nos écoles, nos CLSC, nos travailleurs sociaux, et tous ceux qui accompagnent l’enfant, selon ses besoins.

Tout ça doit être cohérent, tout ça se fait tout en même temps, et tout ça va ensemble.

Ensemble, sans se perdre

Il nous arrive tous de se laisser distraire : le budget, les échéances, les crises annoncées, les menaces perçues.

Il nous arrive aussi de tomber amoureux d’une idée, au point de se laisser aveugler par elle.

Il nous arrive de penser qu’on sait tout, comme un enfant peut parfois lever les yeux au ciel en disant « Je sais! ». Sauf que quand on sait, on n’apprend plus.

Il nous arrive tous de se braquer devant un changement : peur de perdre quelque chose, de rater sa cible, de se perdre en chemin.
Malheureusement, nos réactions premières viennent souvent teinter tout le reste.

Mais à l'instar du tout-petit s'entêtant à grimper sur une chaise qui peut sembler haute pour lui, il est temps de faire preuve de concentration, de résilience et de détermination.

Il faut rester curieux, humble et ouvert.

Il ne faut pas perdre de vue notre objectif.

Et c'est pour ça qu'il faut réviser notre agenda.

Vive l'agenda libre!

La pire erreur à faire pour la petite enfance serait de se laisser dicter un agenda par les exigences d'un seul projet.

Non, il nous faut libérer nos agendas pour répondre correctement aux défis qui nous attendent.

Sans ralentir, mais sans se précipiter.

Osons faire preuve d'audace et nous moquer des règles.

Prenons exemple sur l'enfant, qui préfère jouer avec la boîte plutôt que le jouet.

Qui a dit qu'il devait absolument faire ce qu'on attend de lui?

Pourquoi se précipiter à remplir une promesse qui, elle, risque fort de ne pas tenir la sienne?

Pourquoi ne pas explorer des zones inédites, à l'immense potentiel?

Pourquoi ne pas s'inspirer des réussites du passé pour offrir un nouveau lendemain?

Pourquoi ne pas faire ensemble, pour faire mieux?

Pourquoi s'en tenir aux rêves, alors que nous vivons dans le concret?

L'expérience concrète

Dans le réseau des CPE/BC, nous avons l'immense privilège d'être témoins, à chaque jour, du bouillonnement des enfants.

Il ne s'agit pas de concepts sur papier, ni de chiffres dans une base de données.

Il s'agit de Béatrice, de Hubert, de Logan, de Léa, de Jacob, d'Emma.

Il s'agit de tout-petits très concrets, que nous voyons tous les jours explorer leur potentiel, chacun à son rythme.

Il s'agit aussi de leurs parents dévoués, engagés, parfois épuisés.

De leur famille, aux premières loges de cette grande aventure.

Des familles aux réalités multiples, aux besoins bien différents.

Loin des cubicules et des photocopieurs, notre réseau les accueille dans toute leur humanité, avec chaleur et bienveillance.

Nous savons à quel point il se passe de grandes choses, à chaque jour, dans toute cette effervescente banalité.

Nous savons à quel point ils sont bien chez nous, en train de se construire.

Et vous le savez aussi.

Profitions donc de l'expérience de notre réseau comme d'un tremplin pour faire encore mieux pour nos enfants.

Nous savons tous très bien où se trouve le problème.

Ce n'est pas tant un manque d'argent, ni un manque de ressources.

Ce n'est pas tant un manque de volonté, ni de compétences.

Ce qu'il manque, c'est cet unisson, cette politique nationale en petite enfance.

Cette partition que chaque réseau suivra pour produire un tout cohérent, une mélodie éducative, bienveillante pour les jeunes enfants et leurs parents.

Puisque pour les tout-petits, le gouvernement rêve grand, pourquoi se limiter à parler d'un moyen?

Puisque les réseaux reconnaissent que l'on a besoin de tout le monde, pourquoi ne pas agir en complémentarité?

Puisqu'on a besoin d'un cadre, d'une voie claire, pourquoi ne pas offrir un plan intégré, une politique nationale de la petite enfance?

Une politique nationale de la petite enfance

« Il y en a qui disent : On ne sera pas capables. Je trouve que ce discours manque d'ambition, manque de volonté politique, ça manque d'audace et de fierté.¹ »

Nous sommes tout à fait d'accord avec le premier ministre.
Nous devons être ambitieux et audacieux pour nos tout-petits.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous lui proposons une idée : une politique nationale de la petite enfance – appelons-la ainsi pour les besoins de ce mémoire – qu'il portera lui-même, avec leadership et conviction.

Car cette politique nationale amènera tous les acteurs en petite enfance à travailler à l'unisson, en continuité et en complémentarité.
Elle les amènera à s'entendre malgré les différences de culture d'un réseau à l'autre.

Elle leur permettra d'accompagner chaque enfant, dès la naissance et tout au long de son parcours vers l'école, avec souplesse, agilité et pertinence.

La base

Forts de notre connaissance du milieu, et nourris de nos échanges avec les partenaires, nous estimons que cette politique nationale devrait :

- Veiller à la cohérence et la complémentarité de nos actions en déployant une offre de services intégrée sur le territoire québécois
- Aller vers l'enfant plutôt qu'obliger les parents à chercher les ressources sans relâche
- Prioriser les enfants qui ne sont pas rejoints par un service éducatif à la petite enfance ou qui requiert une attention particulière
- Éviter le piège de développer deux places pour un enfant, mais plutôt s'assurer de mettre les ressources là où elles sont prioritaires
- Assurer de hauts standards de qualité de tous les milieux éducatifs, pour favoriser le développement optimal de chaque enfant

¹ *Journal des débats de l'Assemblée nationale, 42^e législature, 1^{re} session, Vol. 45, No 2, 28 novembre 2018*, en ligne : <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20181128/230623.html>

Les objectifs principaux

1. Reconnaître le droit de chaque enfant, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité
2. Favoriser l'égalité des chances par un accès universel à des services complémentaires et cohérents
3. Rejoindre les enfants qui ne fréquentent aucun service éducatif ou qui requièrent une attention particulière
4. Créer un écosystème favorisant la réussite éducative des enfants

Quelques considérations qui nous paraissent incontournables

Cette politique nationale...

- Incarnerait une vision intégrée de tous les services éducatifs aux tout-petits
- Viserait à assurer la sécurité, le bien-être, la santé et le développement global de tous les enfants d'âge préscolaire du Québec
- Définirait un langage commun pour toutes les personnes qui interviennent auprès du jeune enfant
- Permettrait de suivre le développement de chaque enfant suivant un dossier unique attribué dès la naissance
- Relèverait du premier ministre et rendrait imputables tous les ministres et ministères quant aux résultats
- Prévoirait un programme éducatif commun pour tous les enfants de 0 à 5 ans
- Veillerait en continu aux besoins et préférences des parents en matière d'éducation préscolaire et adapterait les services en conséquence
- Dégagerait des ressources spécialisées pour accompagner l'enfant quel que soit le milieu qu'il fréquente
- Reconnaîtrait les acquis des réseaux existants et coordonnerait leurs actions de façon cohérente et complémentaire

Pour y arriver

Nous rêvons, mais pas d'une utopie.

Nous savons que les éléments sont là pour que ce soit possible.

Un réseau de CPE/BC mobilisés, fort de son expérience et de la reconnaissance des parents.

Prêt à poursuivre sa mission essentielle avec les réseaux scolaire, communautaire et de la santé et des services sociaux.

Une société civile engagée, pleine d'idées, souhaitant travailler en complémentarité.

Des élus sensibles à la question du bien-être des tout-petits et engagés envers le bien commun.

Pour y arriver, il faudrait passer par ces étapes :

1. Poursuivre, tant que la politique nationale ne sera pas en vigueur, le développement des maternelles 4 ans en milieux défavorisés, tel que le prévoit actuellement la Loi
2. Poursuivre le développement des places en CPE et activer les plans de promotion en milieu familial
3. Mettre à jour les cartes régionales sur l'offre de services éducatifs à la petite enfance
4. Aller à la rencontre des parents pour connaître leurs besoins, leurs attentes
5. Convoquer l'ensemble des acteurs en petite enfance, les scientifiques, pour élaborer la politique
6. Déterminer l'approche éducative souhaitée en s'appuyant sur les données probantes
7. Définir la politique, le plan d'action, les ressources nécessaires

Le tout avec énergie, conviction et agilité pour offrir aux jeunes enfants une véritable égalité des chances.

Le projet de loi no 5

Aux fins des présentes consultations, nous avons analysé la proposition sur la table. Outre notre idée de politique nationale, nous souhaitons vous soumettre notre point de vue sur le projet de loi no 5.

Voici donc nos propositions. Le ton est plus conventionnel; le fond est le même.

Naturellement, vous ne serez pas surpris de constater que nos commentaires s'appuient sur des principes essentiels qui soutiennent aussi l'idée de la politique nationale :

- La cohérence
- L'universalité
- La complémentarité
- La qualité

Ils s'inscrivent en continuité avec la vision que nous avons pour le Québec : un projet de société. Une vision que nous avons partagée, entre autres, lors de la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance.²

De même, nos commentaires et propositions vont dans un même sens que le reste de notre propos.

Mêmes enfants

Un enfant de 4 ans est le même, qu'il fréquente un CPE, un milieu familial ou une maternelle. Nous devons donc voir les services qu'ils lui sont offerts dans un environnement global. L'ensemble de nos actions, ainsi que de nos lois et règlements, doivent donc rejoindre cet objectif de parler à UN enfant, mais surtout dans une cohérence de nos législations.

Il ne faut donc pas seulement se faire écho et collaborer, mais carrément dire la même chose. Être enchâssés, intimement liés, et ce, à tous les niveaux.

La *Loi sur l'instruction publique*, la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et la *Loi sur l'instruction privée*, de même que les autres lois qui touchent à l'enfance et toute la réglementation afférente, doivent toutes être en cohérence dans le seul et unique intérêt de l'enfant.

² À ce propos, vous trouverez en annexe un extrait de notre mémoire présenté à la Commission sur l'éducation à la petite enfance et qui peut éclairer encore davantage nos actuelles propositions.

Préserver nos garde-fous

Dans le détail du projet de loi comme dans l'esprit général, il faut s'assurer que la petite enfance ne soit pas soumise à la seule bonne volonté des individus en présence. La loi est là pour nous rappeler ce que nous avons décidé, de façon collective, pour le bien-être des enfants.

Parce que nul n'est éternel, et que nous ne pouvons présumer du niveau d'engagement de ceux qui suivront. Dans l'intérêt des enfants, il faut avoir une loi qui soit sans jeu politique. Sans partisanerie. Sans agenda personnel.

Nous croyons donc primordial de maintenir les articles actuels de la *Loi sur l'instruction publique* qui réfèrent aux dispositions prévues quant aux différents processus de consultation, tels que la consultation du ministre de la Famille sur le développement des classes de maternelles 4 ans, de même que le pouvoir de recommandation des commissions scolaires.

De plus, nous souhaitons qu'y soient intégrés les comités consultatifs régionaux tels que prévus dans la *Loi sur les services de garde éducatifs*.³ Les acteurs terrain connaissent bien les besoins de leur territoire et constituent des alliés essentiels au développement d'une offre de service intégrée.

Une vraie complémentarité

En plus d'être des garde-fous, les comités consultatifs régionaux jouent un rôle important dans le maintien d'une offre pertinente pour répondre aux besoins spécifiques de chaque localité. Par leur composition,⁴ ils représentent un large spectre d'acteurs concernés par les services offerts aux jeunes enfants et leur famille, et ce, pour chaque territoire concerné :

- Une personne désignée par les **municipalités** régionales de comté
- Une personne désignée par les **centres intégrés de santé et de services sociaux**
- Une personne désignée par les **commissions scolaires**
- Une personne désignée par l'organisme le plus représentatif des **centres de la petite enfance**
- Une personne désignée par les **services de garde subventionnés**
- Une personne désignée par les **services de garde non subventionnés**
- Une personne désignée par les **BC**
- Une personne désignée par un **organisme de développement économique** régional

³ Les articles 103.5 et suivants et l'article 11.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, en ligne : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-4.1.1?langCont=en#se:103_6

⁴ Telle que prévue à l'article 103.6 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

- Une personne désignée par un **organisme communautaire famille**

Nous croyons que ces comités pourraient favoriser la complémentarité de l'ensemble des réseaux. Ils contribueraient aussi à notre garde-fou collectif.

Tous les acteurs sont déjà réunis. Ces gens-là se parlent déjà. Profitons-en.

Parce que les besoins des uns ne sont pas ceux des autres. Parce que chaque région a ses particularités. Parce que ce qui est vrai à Laval ne l'est peut-être pas à Chibougamau. Et aussi parce que l'argent, mais aussi la main-d'œuvre, l'expertise, la compétence ne poussent pas dans les arbres.

Assurons-nous de mettre les bonnes ressources aux bons endroits.

Allons plus loin

Dans la même logique, nous vous suggérons aussi de modifier l'article 1 de la *Loi sur l'instruction publique* afin que celle-ci prévoie que nos décisions et que l'interprétation de la Loi soit toujours en lien avec la santé, la sécurité, le bien-être, le développement global et l'égalité des chances de nos tout-petits, et ce, toujours en complémentarité avec *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

En effet, l'article 1 d'une loi est son essence, son objectif, sa finalité. Et comme les enfants doivent être au cœur de nos décisions et de l'interprétation de cette loi, ces considérations doivent se retrouver dans l'article 1.

Voici d'ailleurs, pour rappel, le libellé de l'article 1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* :

« La présente loi a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires de services de garde qui y sont visés en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique.

Elle a également pour objet de favoriser le développement harmonieux de l'offre de services de garde en tenant compte des besoins des parents, ainsi que de leur droit de choisir le prestataire de services de garde. »

Nos recommandations

La politique nationale de la petite enfance

- Que soit reconnu le droit de chaque enfant, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité.
- Que le gouvernement s'engage à implanter une politique nationale de la petite enfance au Québec, et ce, dans la prochaine année.
- Que le gouvernement convoque l'ensemble des acteurs en petite enfance et les scientifiques pour élaborer la politique nationale.
- Que le réseau des maternelles 4 ans soit déployé en totale complémentarité avec le réseau des CPE/BC.
- Que l'approche éducative en petite enfance soit déterminée en s'appuyant sur les données probantes.
- Que le gouvernement aille à la rencontre des parents pour connaître leurs besoins et leurs attentes.
- Que le gouvernement élabore des actions afin de rejoindre les enfants qui ne fréquentent aucun service éducatif ou qui requièrent une attention particulière.
- Que le gouvernement crée un écosystème favorisant la réussite éducative des enfants en prévoyant la collaboration et la cohérence des actions de tous les acteurs impliqués.
- Que, sur la base de la politique nationale, soit poursuivi le développement des places en CPE et en milieu familial.

Le projet de loi 5

- Que l'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire demeure fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique et que les maternelles 4 ans conservent un statut particulier dans la Loi, compte tenu de la nécessaire complémentarité de l'offre de services en petite enfance.
- Que soient inclus à l'article 1 de la *Loi sur l'instruction publique* les paragraphes suivants à partir du 4^e alinéa :
 - « Les services offerts aux enfants admissibles à **l'éducation préscolaire** doivent être offerts en adéquation avec leur développement global ainsi que

d'assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socio-économique.

Elle a également pour objet de favoriser le **développement harmonieux de l'offre de services de garde et d'éducation préscolaire** en tenant compte des besoins des parents, ainsi que de leur droit de choisir le prestataire de services de garde ou d'éducation préscolaire. »

→ Que soient retirés les articles 2, 3, 4, 5 et 7 du projet de loi no 5, qui prévoient la modification des articles 37.2, 224.1, 241.1, 447 et 472 de la *Loi sur l'instruction publique* afin de préserver les garde-fous.

→ Que soit maintenues, dans la *Loi sur l'instruction publique*, la complémentarité, la discussion et l'échange avec le ministère de la Famille et les commissions scolaires, notamment à l'article 461.1 :

« En outre, le Ministre peut fixer des objectifs et des limites quant à l'organisation de ces services éducatifs par une commission scolaire.

La consultation prévue par le deuxième alinéa vise à s'assurer de la complémentarité entre les services éducatifs de l'éducation préscolaire organisés en vertu du présent article et les services de garde éducatifs à l'enfance régis par la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (chapitre S-4.1.1). »

→ Que soient intégrés, à la *Loi sur l'instruction publique*, les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance, tels que prévus aux articles 103.5 et suivants et à l'article 11.1 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, de manière à arrimer les besoins réels des parents avec le développement des maternelles 4 ans sur le territoire.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La pire erreur à faire pour la petite enfance serait de se laisser dicter un agenda par les exigences d'un seul projet.

Pourquoi se précipiter à remplir une promesse qui, elle, risque fort de ne pas tenir la sienne?

Non, il nous faut libérer nos agendas pour répondre correctement aux défis qui nous attendent.

Sans ralentir, mais sans se précipiter.

Nous savons tous très bien où se trouve le problème.

Ce n'est pas tant un manque d'argent, ni un manque de ressources.

Ce n'est pas tant un manque de volonté, ni de compétences.

Ce qu'il manque, c'est un unisson, une politique nationale en petite enfance.

Cette partition que chaque réseau suivra pour produire un tout cohérent, une mélodie éducative, bienveillante pour les jeunes enfants et leurs parents.

Une politique nationale de la petite enfance

« Il y en a qui disent : On ne sera pas capables. Je trouve que ce discours manque d'ambition, manque de volonté politique, ça manque d'audace et de fierté.⁵ »

Nous sommes tout à fait d'accord avec le premier ministre.

Nous devons être ambitieux et audacieux pour nos tout-petits.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous lui proposons une idée : une politique nationale de la petite enfance – appelons-la ainsi pour les besoins de ce mémoire – qu'il portera lui-même, avec leadership et conviction.

Car cette politique nationale amènera tous les acteurs en petite enfance à travailler à l'unisson, en continuité et en complémentarité.

Elle les amènera à s'entendre malgré les différences de culture d'un réseau à l'autre.

Elle leur permettra d'accompagner chaque enfant, dès la naissance et tout au long de son parcours vers l'école, avec souplesse, agilité et pertinence.

Une politique nationale qui nous permettrait tous d'embrasser la réalité de chaque enfant dans ses multiples dimensions, avec cohérence, complémentarité et efficience.

⁵ *Journal des débats de l'Assemblée nationale, 42^e législature, 1^{re} session, Vol. 45, No 2, 28 novembre 2018*, en ligne : <http://m.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/42-1/journal-debats/20181128/230623.html>

Pas une politique nationale à mettre sur une tablette, à jeter par le prochain gouvernement, à oublier à la prochaine urgence.

Une politique nationale qui incarne une vision, protège les ressources et coordonne l'action des réseaux.

Réseau des CPE/BC, réseau scolaire, réseau de la santé, réseau des services sociaux.

Tous ensemble autour de l'enfant, bien au-delà mais pleinement conscients du choc des cultures d'un réseau à l'autre.

Avec le premier ministre qui bat la mesure, en chef d'orchestre.

La base

Forts de notre connaissance du milieu, et nourris de nos échanges avec les partenaires, nous estimons que cette politique nationale devrait :

- Veiller à la cohérence et la complémentarité de nos actions en déployant une offre de services intégrée sur le territoire québécois
- Aller vers l'enfant plutôt qu'obliger les parents à chercher les ressources sans relâche
- Prioriser les enfants qui ne sont pas rejoints par un service éducatif à la petite enfance ou qui requiert une attention particulière
- Éviter le piège de développer deux places pour un enfant, mais plutôt s'assurer de mettre les ressources là où elles sont prioritaires
- Assurer de hauts standards de qualité de tous les milieux éducatifs, pour favoriser le développement optimal de chaque enfant

Les objectifs principaux

5. Reconnaître le droit de chaque enfant, dès la naissance, à des services éducatifs de qualité
6. Favoriser l'égalité des chances par un accès universel à des services complémentaires et cohérents
7. Rejoindre les enfants qui ne fréquentent aucun service éducatif ou qui requièrent une attention particulière
8. Créer un écosystème favorisant la réussite éducative des enfants

Annexe

Pour appuyer notre propos, et puisque nous avons de la suite dans les idées, nous vous plaçons en annexe un extrait du mémoire que nous avons présenté à la Commission sur l'éducation à la petite enfance, en 2016.

Vous y trouverez nos principes, notre vision et les arguments qui les soutiennent.

Introduction

De la vision insufflée par le Rapport Parent en 1963-1964 à la Commission sur l'éducation à la petite enfance en 2016, en passant par la rédaction de la politique familiale *L'enfant au cœur de nos choix* en 1997, le Québec se questionne et se positionne sur l'importance de l'éducation depuis plus de 40 ans. L'éducation, oui, mais pour qui, pourquoi et comment? Comme nous le verrons, il n'est pas suffisant d'investir en service de garde. Il est impératif que ces services soient éducatifs et de très grande qualité.

En 1997, la politique familiale a permis la création du premier système de services de garde éducatifs subventionnés pour les enfants de 0 à 5 ans. Non seulement cette mesure a-t-elle favorisé le retour de plus de 70 000 femmes sur le marché du travail,⁶ mais aussi a-t-elle permis de sortir plusieurs personnes de la pauvreté, en particulier les familles monoparentales dirigées par une femme, où le taux de faible revenu est passé de 60 % en 1997 à 40 % en 2007.⁷

En plus de faciliter la conciliation travail-famille-étude, la politique familiale présente des objectifs d'égalité des chances entre les enfants et de soutien au développement global de chacun.

« Dans une société de plus en plus industrialisée et technique, l'éducation est un élément essentiel du bien-être; c'est dans la mesure où chacun pourra se développer pleinement, aussi bien sur le plan intellectuel et moral que sur le plan physique, qu'il sera ensuite capable de donner sa mesure dans la société, d'y mener une vie fructueuse pour lui-même et pour les autres. De nos jours, aucun enfant ne doit se voir refuser la possibilité de s'instruire et de développer pleinement ses dons et ses aptitudes ; cela s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, autant aux pauvres qu'aux riches, aussi bien aux enfants handicapés qu'aux enfants sans problèmes particuliers. Il y va non seulement de l'intérêt de l'enfant lui-même et de son avenir, mais aussi de l'intérêt de la société. »

Rapport Parent, tome 3, vol. 2, p. 220

⁶ FORTIN, Pierre, Luc GODBOUT, et Suzie ST-CERNY, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, avril 2012, p. 13, en ligne : http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude_femmes_travail.pdf

⁷ *Le revenu au Canada - 2007*, Statistique Canada, no 75-202X au catalogue. Seuil de faible revenu, base de 1992.

De la création des premières 30 000 places, à la fin des années 90, aux 290 000 enfants⁸ fréquentant maintenant un service de garde éducatif subventionné ou financé par le crédit d'impôt, quel bilan pouvons-nous tracer de ces 20 premières années?

Les impacts positifs des investissements en petite enfance

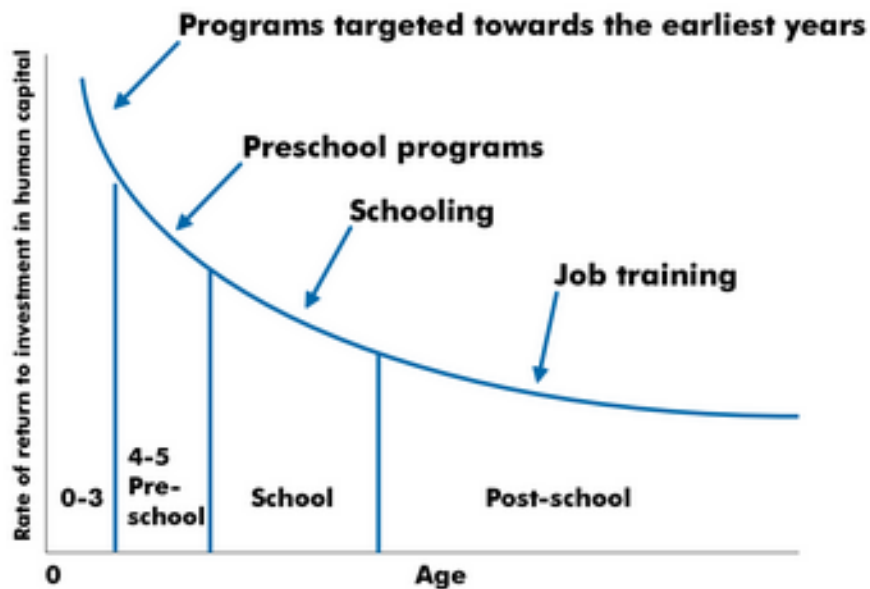
La littérature scientifique contemporaine est formelle. Des sommités mondiales en psychoéducation comme Richard Tremblay de l'Université de Montréal (Nobel de criminologie 2016), en politique sociale comme Janet Currie de l'Université de Princeton, ou en économie de l'éducation comme James Heckman de l'Université de Chicago (Nobel d'économie 2000), ont démontré que les premiers âges de la vie étaient les plus importants pour le développement de l'enfant, et que la rentabilité économique et sociale de l'investissement public en éducation préscolaire dominait celle de tous les autres investissements en éducation, qu'il s'agisse du primaire, du secondaire, du collégial ou de l'universitaire.

Le graphique suivant permet de visualiser le lien établi, selon les travaux de Heckman, entre le rendement des investissements publics en éducation et l'âge d'une personne. On constate que plus l'intervention est effectuée de manière précoce, plus son efficacité est élevée. Les effets bénéfiques de l'investissement sont les plus significatifs dans la période de la petite enfance. C'est pour cette raison que Heckman recommande que les États passent d'une logique de redistribution après le fait (guérir) à une logique de prédistribution (prévenir). Selon lui, la prévention en bas âge est de loin plus équitable et plus efficiente économiquement. C'est pourquoi les politiques publiques devraient refléter l'importance des familles et fournir le soutien nécessaire pour assurer le développement optimal de chacun des enfants.

⁸ L'ensemble du réseau des services de garde éducatifs à la petite enfance comptait exactement 289 421 places au 30 septembre 2016. Ministère de la Famille, *Création de places en services de garde*, en ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx>

Figure 1

Courbe de Heckman sur le rendement des investissements publics selon



l'âge⁹

Les effets de ces interventions sont positifs pour tous les enfants, mais sont plus importants auprès de ceux issus de milieux défavorisés ou présentant des défis particuliers. Heckman a démontré, en s'appuyant sur des données de la National Institute for Early Childhood Education Research, que chaque 1 \$ investi dans la petite enfance permet plus tard des économies pouvant aller jusqu'à 7 \$ dans les services comme la santé, l'éducation, la sécurité et la justice. Il est en effet économiquement plus efficace de prévenir les problèmes liés au développement humain que de tenter d'y remédier.¹⁰ Il en déduit que ces investissements permettent d'aplanir les inégalités sociales.¹¹

Au cours des dernières années, de multiples études nationales et internationales ont démontré la rentabilité sociale et économique d'investir dans des services éducatifs à la petite enfance. L'équipe de recherche *Qualité éducative des services de garde et petite enfance*, composée de chercheurs et professeurs provenant des universités de Montréal, Laval, Toronto, ainsi que du Québec à Montréal et en

⁹ HECKMAN, James, The Case for Investing in Disadvantaged Young Children, dans le collectif *Big Ideas for Children: Investing in Our Nation's Future*, 2012, en ligne :

<http://heckmanequation.org/content/resource/case-investing-disadvantaged-young-children>

¹⁰ HECKMAN, James, Invest in early childhood development: Reduce deficits, strengthen the economy, 2012, en ligne : <http://heckmanequation.org/content/resource/invest-early-childhood-development-reduce-deficits-strengthen-economy>

¹¹ HECKMAN, James, The Case for Investing in Disadvantaged Young Children, dans le collectif *Big Ideas for Children: Investing in Our Nation's Future*, 2008, en ligne :

<http://heckmanequation.org/content/resource/case-investing-disadvantaged-young-children>

Outaouais, en fait mention dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations entourant le projet de loi 27 portant sur la *Loi sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés*. Des études du Council of Australian Governments (2008), du Council of the European Union (2009), de la Commission européenne (2001), de l'OCDE (2006), du Unicef Innocenti Research Center (2008), de l'UNESCO (2007), de la World Bank (2006)¹² ainsi que de nombreuses autres recherches sont unanimes sur le fait que l'éducation à la petite enfance constitue « un investissement social rentable sur plusieurs plans, notamment pour la réduction de la pauvreté et l'augmentation du nombre de mères sur le marché du travail, ainsi que pour le développement de leurs enfants et la réduction des inégalités sociales ». ¹³

Dans un dossier sur l'investissement en petite enfance du Centre d'excellence pour le développement du jeune enfant, plusieurs chercheurs précisent l'importance, voire la nécessité d'investir dans des structures sociales de grande qualité visant à soutenir les familles dans la création d'une relation significative avec leur enfant et d'assurer que des lieux d'accueil et d'éducation offrent des environnements relationnels et éducatifs de grande qualité.

« Les principes de base de la neuroscience indiquent qu'il est plus efficace et moins coûteux d'assurer des conditions favorables au développement des jeunes enfants que de tenter de remédier ultérieurement aux conséquences qui découlent d'une enfance difficile. C'est pour cette raison qu'une démarche qui accorde tout autant d'importance au développement affectif, social, cognitif et langagier est à privilégier pour préparer adéquatement tous les enfants à réussir sur les plans scolaire, professionnel et communautaire. »¹⁴

Pour que cet investissement social soit rentable, il est primordial que les États se dotent de structures sociales et éducatives qui soient à la fois universelles, accessibles et de qualité.

L'universalisme proportionné

La question de l'universalité est un concept complexe. Des études récentes démontrent que l'on devrait plutôt parler « d'universalisme proportionné ». Celui-ci renvoie « à des programmes, des services et des politiques qui sont universels,

¹² BIGRAS *et al.*, *Mémoire portant sur le projet de loi 27 sur l'optimisation des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés*, Commission des relations avec les citoyens, Assemblée nationale du Québec, 16 janvier 2015, p.3.

¹³ *Idem.*

¹⁴ SHONKOFF JP. Investir dans le développement des jeunes enfants pour établir les bases d'une société prospère et durable. Dans : Tremblay RE, Boivin M, Peters RDeV, eds. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [sur Internet]. Montréal, Québec: Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants; 2010 : 1-6. En ligne : <http://www.enfant-encyclopedie.com/documents/ShonkoffFRxp.pdf>

mais selon une échelle et une intensité proportionnelle au degré de défavorisation. »¹⁵ Les mesures mises en place en petite enfance doivent donc être rendues accessibles à l'ensemble des enfants, mais présenter une intensité dans leurs actions afin de permettre aux clientèles ayant des besoins accrus de recevoir un soutien plus particulier. On croit trop souvent qu'il est plus judicieux de privilégier des services, des programmes ou des politiques qui ciblent les clientèles issues de milieux défavorisés.

« [...] les solutions ciblées peuvent rejoindre les enfants les plus vulnérables de faible statut socioéconomique de façon plus intensive, et peuvent donc possiblement améliorer le sort de ces derniers. Bouchard et Duval rapportent, en 2012, que les enfants présentant des vulnérabilités n'ont pas besoin d'interventions différentes des autres enfants, mais que l'accompagnement qui leur est offert doit être fait de manière précoce, intense et continue. »¹⁶

De plus, puisqu'il y a un plus grand nombre d'enfants vulnérables dans la classe moyenne, la majorité des enfants vulnérables ne sont pas touchés par les programmes ciblés pour les milieux défavorisés.

En outre, les services ciblés n'éliminent pas les obstacles qui réduisent l'accessibilité. Par conséquent, des obstacles, comme la stigmatisation associée à certains services, continuent d'affecter des familles. « À eux seuls, les services ciblés ne permettent pas, dans l'ensemble, de réduire le gradient social et n'améliorent pas le sort des enfants de toute la population. »¹⁷ Il importe donc de mettre en place des mesures qui soient universelles et de travailler activement à réduire les barrières qui en freinent l'accessibilité. Ce travail ne peut se faire sans que les freins liés aux structures et aux systèmes soient réduits pour permettre ensuite aux acteurs locaux et régionaux de limiter les barrières associées aux réalités locales.

La qualité

La qualité des mesures mises en place revêt aussi un caractère important et ne peut être évacuée. Mais qu'est-ce qu'une mesure de qualité en petite enfance? Les recherches menées dans les dernières décennies indiquent que « les relations stables, bienveillantes et empreintes de tendresse ainsi que les expériences enrichissantes vécues pendant les premières années ont des bienfaits durant

¹⁵ HUMAN EARLY LEARNING PARTNERSHIP, *Universalisme proportionné, synthèse 2011*. Traduit par l'Agence de santé et de services sociaux de Lanaudière. Avril 2013

¹⁶ BOUCHARD, Caroline et DUVAL, Stéphanie, *Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficulté*, Ministère de la Famille, 2013, p. 103, en ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/preparation-ecole.pdf>

¹⁷ *Idem*.

toute la vie sur l'apprentissage, le comportement et la santé physique et mentale. »¹⁸

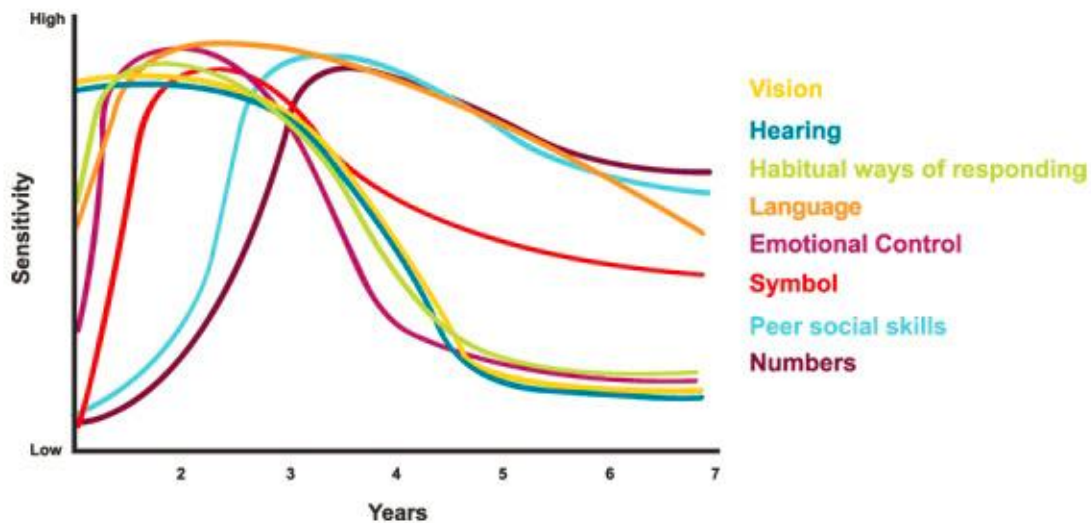
Pour que les lieux d'accueil et d'éducation en petite enfance puissent jouer pleinement leur rôle et assurer la qualité de leur intervention, il importe donc de s'assurer que les personnes ressources aient les moyens nécessaires pour mettre en place des environnements relationnels et physiques de grande qualité. Cela ne peut se faire sans avoir des intervenants bien formés qui disposent de temps et d'espace pour accompagner l'enfant dans une diversité d'expériences et d'explorations. En possédant une bonne connaissance du développement de l'enfant et en observant l'évolution de celui-ci, les intervenants en petite enfance seront en mesure de valoriser des situations d'apprentissage qui sont riches pour le développement du jeune enfant. « La construction du cerveau dépend de l'interaction entre les facteurs génétiques de l'enfant et les facteurs environnementaux, soit le soutien que ce dernier reçoit de son entourage (Bouchard, 2008a; Toga *et al*, 2006). Ainsi que l'affirme Feyfant (2011), la façon dont on nourrit et on traite le cerveau de l'enfant joue un rôle crucial dans les processus de développement et d'apprentissage.

Le schéma suivant¹⁹ illustre les périodes sensibles pour certaines parties du cerveau. Par exemple, le graphique indique que les parties qui régissent l'audition et la vision (lignes bleu foncé et jaune) sont très sensibles à la naissance. Par ailleurs, d'autres circuits neuronaux, tels que ceux liés aux compétences sociales (ligne bleu pâle), s'avèrent très sensibles vers l'âge de 3 ans. On peut donc y voir l'importance de choisir des interventions précises à des moments propices du développement de l'enfant.

¹⁸ SHONKOFF, JP. *op. cit.*

¹⁹ DUVAL, S. et BOUCHARD, C. *Soutenir la préparation à l'école et à la vie des enfants issus de milieux défavorisés et des enfants en difficultés*. Ministère de la Famille, 2013, en ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/preparation-ecole.pdf>

Figure 2
Périodes sensibles du développement du cerveau²⁰



Un nécessaire bilan

Entre la vision d'une éducation accessible et universelle pour tous énoncée dans le Rapport Parent, les données de recherche récentes et les cibles et mesures de la politique familiale, où en est le Québec quant au concept de l'éducation à la petite enfance? Plus encore, où souhaitons-nous être dans 20 ans? Ces questions revêtent un caractère important pour toute société qui aspire au plein épanouissement de chacun et, en corollaire, à son essor social et économique. Celles-ci doivent donc être au cœur d'une réflexion collective et constante sur cet enjeu pour l'ensemble des acteurs de la société.

L'analyse exhaustive des conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs d'égalité des chances et de soutien au développement optimal de chacun est un exercice qui exige de prendre le temps et de travailler avec rigueur. Malheureusement, plusieurs enjeux essentiels et complexes se heurtent aux agendas politiques et au calendrier électoral. Ainsi, en affirmant, comme nous le faisons, que les données probantes nous permettent dès maintenant de connaître les conditions requises pour assurer la qualité des services éducatifs à la petite enfance, force est de constater que les programmes politiques sont sujets à des tensions qui ne trouvent pas toujours leurs sources dans les fondements de la science. Ainsi donc, que la politique familiale du Québec ait réussi à survivre au passage du temps et des gouvernements successifs pourrait inspirer confiance. Or, comme nous aurons l'occasion de le démontrer, cette politique a été rudement mise à mal depuis le début du siècle. Qu'un gouvernement remette en cause ouvertement les

²⁰ *Idem.*

fondements d'une politique est une chose; que cette politique publique soit remise en question sans débat public en est une autre.

Ayant invité à plusieurs reprises le Gouvernement du Québec à entreprendre cette discussion,²¹ et constatant qu'aucune discussion dédiée exclusivement à ces questions n'était amorcée, l'AQCPE a lancé la Commission sur l'éducation à la petite enfance, en conviant l'ensemble de la société à y participer. Nous sommes heureux que notre appel ait été entendu par les partenaires, organisations, réseaux, parents, professionnels et citoyens. Cela témoigne, selon nous, de l'importance de l'éducation dans notre société et du désir d'en faire une réelle priorité. De plus, nous soulignons également le soutien de Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille, qui n'a pas hésité à donner son appui à cette démarche citoyenne non partisane.

²¹ À ce propos, voir notamment Louis Senécal, président-directeur général de l'AQCPE, à l'occasion des consultations de la Commission des finances publiques sur le projet de loi n° 28, le 26 janvier 2015, à Québec.

La vision

C'est donc avec enthousiasme que nous déposons le présent mémoire. Celui-ci précise la vision de l'AQCPE quant à l'éducation à la petite enfance au Québec ainsi qu'un certain nombre de principes, d'objectifs et de conditions de succès au plein déploiement du système d'éducation à la petite enfance qui a été amorcé il y a 20 ans. Par cette vision, nous souhaitons contribuer à l'atteinte du but que nous nous étions fixés en 1997 : que l'enfant, que tous les enfants soient au cœur de nos choix.

Vision de l'AQCPE

Que d'ici 2027 :

- Tous les Québécois aient accès, dès leur naissance et jusqu'à leur arrivée à l'école, à des services éducatifs à la petite enfance qui soient accessibles et universels;
- La qualité de ces services éducatifs à la petite enfance réponde aux plus hauts standards de qualité reconnus;
- Les services éducatifs à la petite enfance soient considérés comme le premier maillon du continuum de l'éducation et qu'ils contribuent significativement à la réussite éducative tout au long de la vie.
- Le financement public des services éducatifs à la petite enfance de qualité soit stable et pérenne dans le temps.

Cette vision est inspirée largement des recommandations des experts entendus à la Commission sur l'éducation à la petite enfance. Ainsi, plusieurs chercheurs ont mis en lumière des résultats de recherche indiquant que l'idée d'investir tôt dans la vie d'un enfant est à la fois très profitable pour lui, mais aussi, plus largement, pour l'ensemble de la société.

La vision proposée par l'AQCPE est aussi cohérente avec les recommandations émises par différentes organisations internationales. Prenons par exemple l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), qui souligne l'importance d'investissements publics significatifs en éducation à la petite enfance :

« Un financement public pérenne est essentiel pour améliorer la qualité des programmes d'éducation préprimaire et favoriser leur développement. Prévoir un budget adéquat permet de recruter du personnel compétent et qualifié, à même de stimuler le développement cognitif, social et affectif des enfants. L'investissement dans des structures et leur équipement contribue également au développement d'environnements d'apprentissage et

d'épanouissement centrés sur l'enfant. Dans les pays qui ne prévoient pas un financement public suffisant pour assurer la qualité et la capacité d'accueil, certains parents sont plus susceptibles d'inscrire leurs enfants en bas âge dans des structures privées, ce qui représente un coût élevé (OCDE, 2011b), alors que d'autres préféreront garder leurs enfants eux-mêmes, ce qui peut tenir les parents à l'écart du marché du travail (OCDE, 2011a).²² »

De son côté, l'UNICEF insiste sur la nécessité d'agir tôt pour assurer l'égalité des chances à tous les enfants.

« Ce qui arrive – ou n'arrive pas – à un enfant dans les premières années de sa vie est capital, à la fois pour son bien-être immédiat et pour son avenir. S'il a pris un bon départ dans la vie, cet enfant aura plus de chances de grandir en bonne santé, de développer ses capacités de langage et d'apprentissage, d'aller à l'école et de mener une existence productive et épanouissante. (...) Nous devons garantir à chaque enfant un bon départ dans la vie – car en plus de leur avenir, c'est celui de leurs communautés, de leurs nations et du monde entier qui est en jeu.²³ »

Dans un même ordre d'idée, l'UNESCO précise que si la petite enfance est une période de développement fulgurant de la personne, c'est aussi un moment où celle-ci est très vulnérable, d'où la nécessité d'en prendre un soin particulier.

« Dès le plus jeune âge, le développement et l'apprentissage des enfants sont favorisés par leurs interactions avec des êtres humains attentionnés dans des environnements sûrs, protecteurs et stimulants. Les expériences des jeunes enfants durant les premières années de la vie – bien avant qu'ils ne commencent l'école – constituent la base des apprentissages ultérieurs. Bien que la petite enfance soit une période offrant un grand potentiel de croissance et de développement, c'est aussi une période où les enfants sont particulièrement fragiles et vulnérables.²⁴ »

Or, si la vision de l'AQCPE s'inspire de grands principes universellement reconnus, elle s'inscrit dans un projet concret et réaliste. Ainsi, prenant appui sur des valeurs d'équité, d'inclusion et d'unicité, ces services éducatifs à la petite enfance poursuivraient les objectifs suivants :

²² OCDE (2016), « Indicateur C2 : En quoi les systèmes d'éducation de la petite enfance se différencient-ils dans le monde? », dans *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, p. 327.

²³ UNICEF, *Petite enfance, Introduction*, en ligne : <https://www.unicef.org/french/earlychildhood/>

²⁴ UNESCO, *Un bon départ, Éducation et protection de la petite enfance, Rapport mondial de suivi sur l'EPT*, Éditions UNESCO, 2007, p. 12, en ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001500/150022F.pdf>

- a) Favoriser le développement global de tous les enfants, et ce, quel que soit leur profil socioéconomique, et contribuer à ce qu'ils vivent des premières expériences de socialisation positives;
- b) Soutenir et valoriser les parents dans l'exercice de leur rôle parental et les reconnaître à titre de premiers éducateurs de leur enfant;
- c) Favoriser la réussite éducative des enfants et faciliter leur transition entre le service éducatif à la petite enfance et l'école;
- d) Assurer la complémentarité et la cohérence entre les différents services offerts aux enfants et aux familles.

Pour permettre l'émergence de ce réseau novateur, il ne suffit pas d'admettre que le réseau actuel de service de garde éducatif a une valeur éducative; il est impératif de mettre en place des conditions de succès ainsi que des mesures de suivi et de contrôle qui assureront l'atteinte des objectifs fixés, et ce, par l'ensemble des prestataires de services.

Pour concrétiser la vision d'ici 2027

Même si la mise en place du réseau de services éducatifs à la petite enfance, telle que définie dans la politique familiale, semble avoir été retardée ou limitée, les expériences terrain et les connaissances à jour nous indiquent la pertinence des choix qui ont été faits en 1997. Pour permettre la concrétisation de la vision, voici les pistes d'action proposées par l'AQCPE :

- 1) Recenser les barrières d'accès et mettre en place des mesures qui permettent de favoriser la fréquentation d'un service éducatif à tous les enfants, dont ceux issus de milieux défavorisés;
- 2) Avoir une vision claire et partagée du continuum de l'éducation dès la naissance et tout au long de la vie;
- 3) Avoir un programme éducatif commun et obligatoire appuyé sur les dernières données de recherche en matière d'éducation à la petite enfance;
- 4) Mettre en place des conditions qui permettent d'agir sur certains déterminants de la qualité tels que :
 - a) Un ratio d'éducatrice formée de 3/3 pour l'ensemble des titulaires de permis;
 - b) L'obligation, pour les éducatrices et les RSG, de détenir un diplôme d'études collégiales en technique d'éducation à l'enfance ou un diplôme universitaire portant sur le développement de l'enfant et les approches pédagogiques;
 - c) Un programme de développement professionnel obligatoire d'au moins 12 heures par année;
 - d) Un accès à du soutien pédagogique et à des activités de réflexion avec des pairs;
 - e) Des éducatrices sensibles aux besoins des enfants, capables d'assurer un climat positif dans le groupe et d'offrir un soutien adapté à tous les enfants au plan de ses apprentissages;
 - f) Des ratios éducatrices-enfant bas (1 pour 5 avec les 18 mois et moins, 1 pour 7 avec les 19-24 mois, 1 pour 8 pour les 25-48 mois et 1 pour 10 avec les 49-60 mois);
 - g) Du temps pour planifier ses interventions et rétroagir sur sa pratique.
- 5) Mettre en place un programme d'évaluation obligatoire, appuyé sur les plus hauts standards, et commun à l'ensemble des prestataires de services;

- 6) Assurer l'uniformité des obligations entre les différents prestataires de services de manière à permettre la cohérence entre les acteurs du réseau;
- 7) Reconnaître le rôle central des parents dans la prise de décision du service éducatif pour l'ensemble des corporations;
- 8) Réintégrer le principe d'universalité afin d'assurer l'équité entre les enfants et les familles et de maintenir une intervention précoce de qualité pour tous les enfants;
- 9) Définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants qui accueillent et soutiennent l'enfant et sa famille afin d'assurer la complémentarité et la cohérence entre les actions;
- 10) Améliorer le programme de soutien pour les enfants présentant des besoins particuliers et s'assurer que ceux-ci puissent être accueillis dans le service éducatif de leur choix;
- 11) Faciliter l'accès pour les enfants issus de milieux défavorisés ou les enfants provenant de familles à faibles revenus en leur assurant la gratuité;
- 12) Favoriser la fréquentation atypique afin de répondre adéquatement aux besoins des familles;
- 13) Favoriser la référence d'un enfant pour une place réservée par des organismes autres que provenant du réseau de la santé et des services sociaux;
- 14) Assurer la pérennité du financement des services éducatifs de qualité supérieure.